



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Publication parue le 16 avril 2015

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE GENERAL

Compte rendu du comité syndical du 9 avril 2015

- ❖ **Délibération n° 009 /2015** : Budget Primitif 2015
Pages 3 à 6
- ❖ **Délibération n° 010 /2015** : Convention d'objectifs 2015-2017 entre le SMPPV et l'EPIC
Pages 7 et 8
- ❖ **Délibération n° 011 /2015** : Création d'un poste de chargé de mission tourisme/patrimoine
Pages 8 à 10

Les délibérations n° 009 à 011 ont été transmises au contrôle de légalité le 16 avril 2015

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE**

DU JEUDI 9 AVRIL 2015

ETAIENT PRESENTS :

CC du COMTE DE PROVENCE : A AUDIBERT – JL BONNET - JM CONSTANS – J PAUL – B VAILLOT – F DELAFOSSE – A MORAZZANI - E PREVE.

CC de PROVENCE VERDON: L BERNE - G BESNARD – A CHARRIER - B de BOISGELIN – C IMBERT – R AMBROSIO – C PLOUVIER.

CC de SAINTE BAUME MONT AURELIEN : M BŒUF - S BOURLIN –C BOUYGUES – S GUIGONNET – AM LAMIA – C LANFRANCHI-DORGAL – JR NIOLA - MC PELLISSIER – F PERO – C PALUSSIÈRE - A LAILLET.

CC du VAL D'ISSOLE : G FABRE – A GUIOL - P LAUGIER – HA MONTIER – JP MORIN – C VIDAL – I JAFFRE.

Délibération n° 009 - Budget Primitifs 2015.

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte est soumis à l'examen du comité syndical comme suit :

L'ensemble des dépenses prévues est estimé à **2 470 000 €** selon la répartition suivante :

- Section de fonctionnement : **2 070 000 €**
- Section d'investissement : **400 000 €**

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2015 se déclinent en sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

A/ SECTION D'INVESTISSEMENT

I - Les dépenses :

Les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2014 s'élèvent à		<u>400 000 €</u>
Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles		71 906.69 €
- restes à réaliser 2014 :	27 866.69 €	
- les frais liés au SCoT :	20 000 €	
- les frais d'études liées au CIAP	14 040 €	
- les logiciels	10 000 €	
Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles		143 557.03 €
- restes à réaliser 2014 :	9 257.03 €	
- la signalétique du Pays d'Art et d'Histoire	27 300 €	
- la signalétique Touristique	45 000 €	
- Panneaux de randonnées	27 000 €	
- travaux de la maison du tourisme	15 000 €	
- matériel informatique pour	10 000 €	
- mobilier	10 000 €	
Chapitre 020 : Dépenses imprévues pour		99 207.57 €
Chapitre 040 : Subventions transférables pour		85 328.71 €

II – Les recettes :

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2014 s'élèvent à		<u>400 000 €</u>
R 001 : Excédent reporté		136 966.37 €
Chapitre 10 : FCTVA		8 630.59 €
FCTVA sur opération 2014 :	8 630.59 €	
Chapitre 13 : Subventions d'investissements reçues pour		103 132.43 €
- restes à réaliser 2014	51 842.43 €	
- La signalétique	23 070 €	
- Ciap:	7 020 €	
- Panneaux randonnées :	20 000 €	
- Natura 2000 :	1 200 €	
Chapitre 040 : Dotations aux Amortissements		151 270.61 €

B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2 070 000 €**

Dans le détail, les inscriptions en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre 011 : charges à caractère général		
Les crédits prévus s'élèvent à		481 260 €
- les dépenses courantes :	338 500 €	

- 57 100 € adhésion à l'AUDAT, FEDESCOT
- 38 000 € communication/autres sur les actions
- 30 000 € honoraires sur actions
- 62 000 € loyer
- 55 000 € frais de structures des locaux
- 50 000 € contrats de location et maintenance
- 17 400 € frais de fournitures, documentation
- 4 000 € frais de formation
- 25 000 € frais de déplacements, missions, colloques
- les études : **142 760 €**
 - Natura 2000 : 102 760 €
 - Lac Vins/Caramy : 20 000 €
 - Etude d'image : 20 000 €

Chapitre 012 : charges du personnel et frais assimilés **660 000 €**

Ces crédits représentent les salaires des personnels titulaires, contractuels et stagiaires.

Chapitre 014 : Atténuation de Produits : **200 000 €**

- Reversement 10 % de la taxe de séjour 2014 au CG : 20 000 €
- Reversement 90 % de la taxe de séjour 2014 à l'OT : 180 000 €

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements **151 270.61 €**

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante **518 653 €**

- Subvention à l'OT : 150 000 €
- Reversement à l'OT Accueil touristique : 337 653 €
Versé par les communautés de communes
- Subvention au Conseil de Développement : 10 000 €
- Indemnités des Elus : 21 000 €

Chapitre 66 : Charges Financières **3 000 €**

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles (excédent prévisionnel) **55 816.39 €**

II – Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **2 070 000 €**

R 002 : Excédent antérieur reporté **131 478.74 €**

Chapitre 70 : Produits des services **116 000 €**

- Mise à disposition M. MICHEL (Directeur MDEF 100 % ETP) : 60 000 €
- Mise à disposition Mme CALI (Conseillère en séjour EPIC OT 100 % ETP) : 33 000 €
- Convention de mutualisation des locaux (MDE et MLOHV) : 23 000 €

Chapitre 73 : Impôts et Taxes. Taxe de séjour **200 000 €**

Chapitre 74 : Dotations et Participations **1 532 900 €**

- Les participations statutaires du Syndicat Mixte : **626 817 €**

Population DGF total = 121 712 habitants à 5,15 € par habitants soit 626 817 €

Le coût à l'habitant a été calculé de la manière suivante :

- 4,78 €/habitant depuis 2011
- nous avons déduit 0,25 €/habitant qui correspond aux 28 000 € remboursés, en 2014, aux communautés de communes. Somme qu'elles avaient versée à la MDEF ;
- nous avons ajoutés 0,62 € habitant qui correspond à la participation devenue annuelle des communautés de communes au budget de l'EPIC OT

La répartition des 626 817 € se fait selon les critères des statuts du Syndicat mixte soit 60 % de la population DGF et 40 % du potentiel fiscal. Les participations des Communautés de communes sont réparties comme suit pour 2015 : CC Comté de Provence - 255 133 €, CC Provence Verdon - 104 821 €, CC Sainte Baume Mont Aurélien - 167 438 €, CC Val d'Issole - 99 426 €

- Participation fixe des Communautés de communes pour la réorganisation des accueils touristiques : **337 653 €**

Les participations fixes des Communautés de communes sont réparties comme suit 2015 : CC Comté de Provence – 158 621 €, CC Provence Verdon – 27 820 €, CC Sainte Baume Mont Aurélien – 151 212 €, CC Val d'Issole – 0 €

- La subvention sollicitée auprès du Conseil Général : **170 000 €**
- Contrat de Pays (Région) : **90 000 €**
- Les subventions sur les actions : **308 430 €**

- Etat :	57 600 €
- Région :	96 680 €
- Département :	2 000 €
- Communauté Communes :	10 000 €
- Europe :	62 150 €
- Communes :	30 000 €
- Autres :	50 000 €

Chapitre 75 : Autres Produits de Gestion Courante **4 292.55 €**

Chapitre 042 Subventions Transférables **85 328.71 €**

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à :

32 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION

- De voter le Budget primitif de l'exercice 2015 proposé et présenté en séance
- De charger le Président de son exécution

Délibération n° 010 - Convention d'objectifs 2015-2017 entre le SMPPV et l'EPIC.

La présente convention a pour finalité de définir les objectifs assignés par le Syndicat Mixte à l'EPIC « Office de Tourisme de la Provence Verte » pour les missions détaillées ci-dessous.

Conformément aux articles L 134-5 et L134-6 du Code du tourisme et les articles L133-1 et suivants du même Code, portant capacité pour une commune ou un regroupement de communes à instituer un office de tourisme, le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte reconnaît avoir, par délibération du comité syndical du 23 septembre 2009, résolu que l'accueil et la promotion du tourisme de la destination « Provence Verte » serait assuré par l'Etablissement Public Industriel et Commercial dénommé « Office de Tourisme de la Provence Verte » conformément aux statuts adoptés par le Comité syndical du 23 septembre 2009. Ceci résultant du transfert préalable de cette compétence en 2004 et 2006 des communes aux communautés de communes de la Provence Verte puis au syndicat mixte.

En décembre 2012, le Syndicat Mixte a mis en place par délibération un Schéma Territorial de développement et d'organisation touristique durable. Celui-ci définit la politique touristique du territoire jusqu'en 2018. Les actions de l'Office de tourisme sont également encadrées par ce document.

Le cadre réglementaire des missions déléguées par le Syndicat Mixte à l'EPIC « Office de tourisme de la Provence Verte » conformément à ses statuts, comprend :

- L'accueil et l'information des touristes sur le territoire de la Provence Verte
- La promotion touristique du territoire intercommunautaire en cohérence avec l'agence de développement touristique Var tourisme et le comité régional du tourisme
- La contribution à l'aménagement et au développement touristique local
- L'accompagnement des porteurs de projets et la formation des professionnels du tourisme
- La coordination des entreprises et organismes intéressés au développement touristique du territoire
- L'animation des réseaux locaux
- L'étude, l'analyse, l'observation sur l'économie touristique
- La commercialisation de produits touristiques
- Le concours technique à la conception et réalisation de projets et opérations touristiques à la demande du SMPPV
- La gestion d'équipements touristiques à la demande des collectivités de la Provence Verte
- Il est également consulté sur des projets d'équipements collectifs.

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce projet sera présenté au Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme de la Provence Verte » le 16 avril 2015 pour autoriser son Président à signer la convention;

Considérant que les membres du Comité syndical ont pris connaissance du projet de convention qui définit les objectifs et missions de l'EPIC « Office de Tourisme de la Provence Verte »

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De valider la convention d'objectifs 2015-2017 entre le SMPPV et l'EPIC Office de tourisme de la Provence Verte
- D'autoriser le Président à signer cette convention, à la mettre en œuvre et à signer tout acte à intervenir en résultant.

Délibération n° 011 - Création d'un poste de chargé de mission tourisme/patrimoine.

Le Contrat de la chargée de mission tourisme au syndicat mixte s'achève le 15 août 2015.

Au vu de l'enjeu de l'activité touristique sur le territoire de la Provence Verte, cette mission tourisme est considérable au niveau du syndicat mixte et réunit les fonctions suivantes :

Mission 1 : mise en œuvre du Schéma Territorial de Développement et d'Organisation Touristique Durable –réorganisation des accueils touristiques en Provence Verte

- Mise en œuvre concrète de la réorganisation de l'accueil touristique

- . finalisation et gestion des conventions de mise à disposition quadripartites,
- . révision du schéma des accueils touristique en Provence Verte pour intégrer les 5 communes du canton de Rians ayant rejoints la Provence Verte en janvier 2015 (Artigues, Ginasservis, La Verdière, Rians, St Julien le M.) et à la demande éventuelle de certaines communes dont le contexte touristique s'est modifié depuis le vote du schéma en décembre 2012,
- . finalisation du principe des Relais Tourisme (rédaction de la charte, élaboration des conventions, signature avec les professionnels conventionnés, équipement des lieux retenus en signalétique légère et en supports de présentation...)
- . réalisation d'une étude d'image et de communication touristique préalable à la mise en place des panneaux d'entrée de territoire prévu dans le Schéma des accueils touristique et faisant le lien entre les Parcs Naturels Régionaux encadrant désormais le territoire (PNR du Verdon au Nord, projet de PNR de la Sainte-Baume au Sud).

. Développement des activités contribuant à l'objectif de dessaisonnalisation de la fréquentation touristique

. **Enotourisme** : la Provence Verte a reçu le label national « Vignobles et Découverte » en 2014 et travaille en 2015-2016 à structurer une offre en la matière en travaillant avec les professionnels (viticulteurs bien sûr mais aussi restaurateurs, hébergeurs, producteurs du terroir, structures culturelles, sites patrimoniaux...)

. **Randonnée** (cf ci-dessous)

. **Tourisme sacré** : la Provence Verte regroupe sur son territoire des sites d'envergure, au premier rang desquels la basilique de St Maximin la Sainte-Baume, reliée à la grotte de Marie-Madeleine par le Chemin des Rois en passant par Nans les Pins, et le sanctuaire Notre-Dame des Grâces à Cotignac. Le Syndicat Mixte (service Tourisme et Pays d'art et d'histoire) et l'Office de Tourisme de la Provence Verte ont donc décidé de travailler à la structuration d'une offre sur cette thématique du tourisme sacré offre en intégrant notamment l'Association Française des Villes Sanctuaires, regroupant les plus grands sites sacrés de France (Lourdes, Vézelay, le Mont Saint-Michel, Le Puy-en-Velay etc.)

Mission 2 : les activités de pleine nature

La convention entre le Syndicat Mixte et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Var, re-signée pour 2015-2016, permet le balisage et le petit entretien de 44 sentiers confiés par les communes à ces fins.

Ce partenariat permet de proposer au public local comme aux visiteurs une offre de qualité, ouvrant accès à la collection nationale « Topoguides ® » de la FFRP. La 2^{ème} édition de *La Provence Verte ... à pied* s'étant très bien vendue (4 000 exemplaires vendus en un an et demi par l'Office de Tourisme de la Provence Verte dans ses antennes et par les distributeurs nationaux de la FFRP), la 3^{ème} édition sera en vente à partir d'avril 2015.

L'objectif en 2015-2016 est de poursuivre dans cette dynamique :

- Augmenter le nombre de sentiers bénéficiant de la convention labellisés (42 sentiers sur 44 étaient labellisés par la FFRP en octobre 2014)
- Intégrer de nouveaux sentiers dans cette convention pour les 5 communes du canton de Rians et celles qui le demanderaient (et dont les sentiers correspondraient aux critères fixés par la Provence Verte : foncier public, attestation du Maire sur la sécurité foncière du parcours, adéquation à la grille de labellisation de la FFRP...)
- Poursuivre le travail en cours sur le développement de l'itinérance (GR 653A/ Chemin de St Jacques de Compostelle, Véloroute Voie Verte E8, projet de GR de Pays Provence Verte ...)
- Valoriser l'offre de randonnée pédestre sur le nouveau site de l'Office de Tourisme (lancement prévu le 30.03.15)
- Développer de nouveaux supports de communication sur l'offre de randonnée : tous les circuits ne pouvant être présents dans le topoguide l'objectif est de pouvoir les valoriser sur le site internet de l'Office de Tourisme mais aussi dans des supports pouvant être emportés sur site.

Une étude d'opportunité et de faisabilité est également prévue pour un aménagement touristique durable du lac de Vins sur Caramy, en lien avec la commune et la Communauté de communes du Comté de Provence (porteuse du contrat de rivière Issole- Caramy) : étudier la possibilité d'en faire un lieu de baignade propre, sécurisé, intégré et agréable, voir les aménagements à réaliser dans cet objectif, étudier la possibilité de faire cohabiter baignade, pêche et activités nautiques respectueuses de l'environnement et, aux alentours immédiats, des circuits de randonnée familiaux, permettant notamment une liaison douce sécurisée avec le village.

Mission 3 : le Pays d'Art et d'Histoire touristique

Désormais bien installé, le Pays d'Art et d'Histoire a besoin de moyens humains pour développer son activité. Ainsi, l'aspect touristique doit désormais être plus valorisé pour être mieux utilisé par l'Office de tourisme.

- ➔ intégration plus forte dans les documentations grand public de l'OT et la communication générale
- ➔ enrichissement des pages « patrimoine » du site internet provenceverte.fr
- ➔ création d'outils de découverte pour les visiteurs (audio-guides, parcours, rallyes, jeux)
- ➔ développement des « rallyes découverte » pour les enfants
- ➔ promotion de la signalétique
- ➔ développement de produits touristiques (scolaires, ...)
- ➔ animation du profil Provence Verte « patrimoine et culture » sur les réseaux sociaux

Mission 4 : suivi de la commission tourisme et accompagnement de projets touristiques

Et participation à la démarche Leader, en lien avec le Syndicat de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

Afin de poursuivre cette dynamique et de finaliser les différents projets en cours, il est proposé de reconduire cette mission touristique pour 2 ans à compter du 16 août 2015.

Profil de poste :

- Formation Bac + 4 minimum en Valorisation patrimoniale et touristique
- Connaissance des collectivités locales et de leur fonctionnement
- Connaissance des politiques du patrimoine et du tourisme, et expérience souhaitée au sein d'un service Ville ou Pays d'Art et d'Histoire
- Capacité à mener des projets dans le domaine du tourisme et de la culture
- Expérience dans l'organisation d'évènements touristiques et culturels

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De créer un poste de chargé de mission tourisme/patrimoine qui devra avoir le profil et les compétences précisés ci-dessus, pour une durée de 2 ans
- D'autoriser le Président à procéder au recrutement et à la nomination correspondante
 - par voie statutaire parmi le cadre d'emploi des attachés territoriaux
 - ou à défaut par voie contractuelle,

le niveau de rémunération correspondant au minimum à l'indice brut 542 en référence à la grille indiciaire correspondant au grade des attachés, cette rémunération étant assortie de l'indemnité de résidence et du régime indemnitaire

- De solliciter les subventions au titre de ce poste auprès des co-financeurs potentiels et d'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir correspondant à cette démarche
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.
Quartier le Plan
BP 14
83171 BRIGNOLES Cedex**